

Séance du comité administratif du 5 mai 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 5 mai 2026, convoquée à 11 h et débutée à 11 h 15 à la salle du conseil du centre administratif de la MRC situé au 1275, avenue Saint-Édouard, à Plessisville.

Sont présents :

- M. Gervais Pellerin, préfet, maire d'Inverness
- M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de Notre-Dame-de-Lourdes
- M. Marc Morin, maire de Plessisville
- M. Raphaël Guérard, maire de Princeville
- M. Donald Lamontagne, maire de Saint-Pierre-Baptiste.

Sont également présents :

- M. Raphaël Teyssier, directeur général
- M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
- M^{me} Martine Chaput, technicienne au greffe et adjointe à la direction générale.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 7 avril 2026 – Procès-verbal – Approbation
5. Finances – Liste des prévisions et des ratifications de dépenses – Approbation
6. Administration et développement du territoire
 - 6.1 Assemblée des MRC – Participation – Autorisation
 - 6.2 Balade gourmande – Soutien financier 2026 – Autorisation
7. Ressources humaines
 - 7.1 Mouvement de personnel – Rapport du directeur général – Approbation
8. Aménagement du territoire
 - 8.1 Petite rivière du Chêne, branche 17 – Villeroy – Lit d'écoulement – Offre de service – Autorisation
9. Sécurité incendie
 - 9.1 École nationale des pompiers – Entente de gestionnaire de formation – Renouvellement
10. Correspondance – Documents déposés
 - 10.1 Association Chasse et Pêche de Plessisville – Souper à la truite – Demande de commandite
 - 10.2 Maison Marie-Pagé – Tournoi de golf-bénéfice – Demande de commandite
 - 10.3 Cégep de Victoriaville – Proposition de partenariat stratégique
 - 10.4 Programme Petits établissements accessibles – Demande d'appui
11. Divers
12. Période de questions
13. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le préfet, M. Gervais Pellerin, ouvre la séance à 11 h 15 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Séance du comité administratif du 5 mai 2026

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2026-05-057 Sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2026-05-058 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 7 avril 2026 – Procès-verbal – Approbation

CA-2026-05-059 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 7 avril 2026;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Finances – Liste des prévisions et des ratifications de dépenses – Approbation

CA-2026-05-060 ATTENDU la liste des prévisions et des ratifications de dépenses soumise aux membres du comité administratif;

ATTENDU les prévisions de dépenses d'une somme de 53 199,22 \$;

ATTENDU les ratifications de dépenses d'une somme de 67 095,36 \$;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier certifie qu'il dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'APPROUVER la liste des prévisions et des ratifications de dépenses soumise au comité administratif le 5 mai 2026 totalisant 120 294,58 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Administration et développement du territoire

6.1 Assemblée des MRC – Participation – Autorisation

CA-2026-05-061 ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra sa prochaine Assemblée des MRC les 27 et 28 mai 2026 au Manège militaire de Québec;

ATTENDU QUE cette assemblée qui se tient deux fois par année est l'occasion notamment de donner la parole aux MRC membres afin de leur permettre de contribuer à la réflexion et aux prises de décisions de la FQM, mais aussi d'approfondir la connaissance des enjeux auxquels sont confrontées les MRC et de rencontrer les ministres et différents décideurs politiques;

ATTENDU QUE le préfet suppléant et le directeur général souhaitent participer à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

D'AUTORISER la participation du préfet suppléant et du directeur général à l'Assemblée des MRC qui se tiendra les 27 et 28 mai 2026 à Québec;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription et d'hébergement, ainsi que toute dépense reliée à cet événement, sous présentation des pièces justificatives, et ce, pour chacun des participants, à même les activités financières de l'année en cours – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Balade gourmande – Soutien financier 2026 – Autorisation

CA-2026-05-062

ATTENDU QUE la Balade gourmande est un événement agroalimentaire et agrotouristique incontournable pour les producteurs, transformateurs, artisans, restaurateurs, attraités et hébergements des MRC de L'Érable et d'Arthabaska;

ATTENDU QUE cet événement de grande importance au Centre-du-Québec a accueilli en 2025 plus de 45 000 visiteurs de partout au Québec;

ATTENDU QUE la Balade gourmande :

- permet aux visiteurs de découvrir les lieux de production et de transformation agroalimentaires;
- favorise la consommation et l'achat de produits régionaux;
- augmente les retombées économiques locales et régionales;
- prolonge la saison touristique, génère un achalandage et des retombées économiques touristiques;
- contribue au développement des producteurs et transformateurs en jouant un rôle de levier pour leur croissance et leur rayonnement;

ATTENDU QU'un des six circuits passe sur le territoire de plusieurs municipalités de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE dans sa correspondance datée du 5 novembre 2025, la coordonnatrice de la Balade gourmande sollicite un renouvellement du soutien financier de la MRC pour un montant de 20 000 \$ afin de soutenir le développement des circuits, accompagner les nouvelles entreprises sur le parcours, renforcer le rayonnement de la MRC de L'Érable et consolider la pérennité de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER un soutien financier de 15 000 \$ pour l'édition 2026 de la Balade gourmande;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières 2026 – Développement économique / Tourisme;

Séance du comité administratif du 5 mai 2026

D'AUTORISER le directeur du développement du territoire à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Ressources humaines

7.1 Mouvement de personnel – Rapport du directeur général – Approbation

CA-2026-05-063 ATTENDU le rapport présenté par le directeur général exposant les décisions qu'il a prises concernant la gestion des ressources humaines au sein de la MRC et du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER le rapport du directeur général de la MRC soumis aux membres du comité administratif en date du 5 mai 2026 et de ratifier les décisions prises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Aménagement du territoire

8.1 Petite rivière du Chêne, branche 17 – Villeroy – Lit d'écoulement – Offre de service – Autorisation

CA-2026-05-064 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est interpellée dans un dossier en litige sur le statut du lit d'écoulement de la branche 17 de la petite rivière du Chêne dans la municipalité de Villeroy;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2026-02-037 adoptée par le conseil de la MRC, la firme Vox Avocat[e]s inc. a été mandatée pour accompagner et conseiller la MRC sur divers enjeux;

ATTENDU QU'il a été proposé par ladite firme d'obtenir une expertise externe afin de déterminer le statut du lit d'écoulement;

ATTENDU l'offre de service datée du 7 avril 2026 par le Groupe conseil UDA inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service soumise par le Groupe Conseil UDA inc. au montant estimé à 10 280 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Aménagement;

D'AUTORISER le directeur du service de l'aménagement du territoire de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Sécurité incendie

9.1 École nationale des pompiers – Entente de gestionnaire de formation – Renouvellement

CA-2026-05-065

ATTENDU QU'en vertu d'une entente conclue en 2018 entre l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) et la MRC de L'Érable, l'ENPQ a confié à la MRC le mandat de donner de la formation en sécurité incendie à titre de gestionnaire de formation;

ATTENDU QUE M. Éric Boucher, directeur du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), agit comme gestionnaire principal pour la MRC (zone 17-05);

ATTENDU QUE ladite entente arrivera à échéance le 30 juin 2026 et que la MRC désire poursuivre ses activités à titre de gestionnaire de formation pour l'année 2026-2027;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

DE RENOUELER l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec pour une durée d'un an, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027, d'un montant de 1 131 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année 2026 – Sécurité incendie;

D'AUTORISER le directeur du SSIRÉ à signer l'avis de renouvellement, pour et au nom de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Correspondance – Documents déposés

10.1 Association Chasse et Pêche de Plessisville – Souper à la truite – Demande de commandite

CA-2026-05-066

ATTENDU la demande de commandite datée du 17 avril 2026 de l'Association Chasse et Pêche de Plessisville (ACPP);

ATTENDU QUE le montant demandé par l'ACPP est de 150 \$, notamment pour permettre de financer l'organisation de différents événements au cours de l'année 2026, dont le souper à la truite qui aura lieu le 23 mai;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER une commandite de 150 \$ à l'Association Chasse et Pêche de Plessisville;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Dons et commandites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Maison Marie-Pagé – Tournoi de golf-bénéfice – Demande de commandite

CA-2026-05-067

ATTENDU la demande de commandite reçue le 16 avril 2026 pour la 10^e édition du tournoi de golf au profit de la Fondation Marie-Pagé qui aura lieu le 9 juillet 2026 au club de golf de Victoriaville;

ATTENDU QUE la mission de la Maison Marie-Pagé consiste à offrir sous un même toit, dans un cadre familial, des services et des soins palliatifs à des personnes en fin de vie demeurant sur le territoire des MRC de L'Érable et d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER une commandite de 500 \$ pour le tournoi de golf de la Fondation Marie-Pagé qui aura lieu le 9 juillet 2026;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Dons et commandites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Cégep de Victoriaville – Proposition de partenariat stratégique

La correspondance du Cégep de Victoriaville datée du 7 avril 2026 est déposée pour information à ce stade-ci.

10.4 Programme Petits établissements accessibles – Demande d'appui

CA-2026-05-068

ATTENDU l'arrêt temporaire indéterminé du programme Petits établissements accessibles (PEA) depuis le 1^{er} avril 2025;

ATTENDU QU'aucune autre forme d'aide financière pour les propriétaires de petits établissements n'existe pour faire des adaptations nécessaires pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable reconnaît l'importance de favoriser l'accessibilité universelle, l'inclusion et la participation sociale de toutes les personnes, peu importe leur limitation fonctionnelle;

ATTENDU QU'il est primordial de poursuivre les améliorations pour donner accès aux établissements à toute la population, incluant les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et également les parents avec de jeunes enfants et que, pour ce faire, il est essentiel d'avoir des établissements accessibles;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et la Société d'habitation du Québec doivent avoir la sensibilité de permettre l'accès à tous dans les établissements qui offrent des activités culturelles ou communautaires ou sportives;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de voir à la possibilité de rendre à nouveau disponible le programme Petits établissements accessibles (PEA) afin de permettre l'accès aux établissements à toute la population, incluant les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, ainsi que les parents avec de jeunes enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Divers

Aucun point n'est ajouté.

12. Période de questions

Une période de questions est prévue, conformément aux dispositions de l'article 150 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1).

13. Levée de la séance

CA-2026-05-069 L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gervais Pellerin, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier